

Communiqué de presse

Licenciement de deux ASP : mise au point de la Municipalité

Gland, le 20 novembre 2020 – La Municipalité conteste les propos tenus par les Syndicats dans les médias qu'elle juge infondés et vecteurs d'insécurité auprès de la population.

A la suite du conflit qui oppose la Ville de Gland aux deux assistants de sécurité publique licenciés, les Syndicats se sont prononcés dans la presse et ont colporté des propos infondés qui, eux, génèrent un sentiment d'insécurité auprès de la population arguant qu'il n'y aurait plus de sécurité à Gland. La Municipalité conteste et déplore particulièrement ces affirmations puisque la sécurité des citoyens est garantie avec efficacité par la Gendarmerie cantonale depuis déjà 2007. Néanmoins, la Municipalité a pris toutes les mesures nécessaires pour pallier l'absence de l'équipe des assistants de sécurité publique en mandatant deux agents, l'un étant affecté à des tâches d'ordre administratif légal et le second exerçant le contrôle des stationnements. Le Service de la Population a repris une partie des tâches administratives des ASP et, en cas de besoin spécifique ou ponctuel, la Municipalité s'adjoit les services d'une entreprise spécialisée.

La Municipalité tient également à souligner que les deux licenciements ont été signifiés pour des motifs totalement justifiés, qui ne sont aucunement liés à un quelconque engagement au sein de la commission du personnel, ni à une affiliation à un syndicat. Elle précise par ailleurs que ces mesures ont été prises dans le plus strict respect du cadre réglementaire et légal s'appliquant en droit de la fonction publique (y compris le droit d'être entendu). Cela dit, si les deux anciens employés entendent contester les licenciements intervenus, il leur appartient de saisir les autorités judiciaires exclusivement compétentes en la matière, démarche qu'ils n'ont, pour l'heure et à la connaissance de la Municipalité, pas entreprise.

Certains faits ayant justifié les licenciements ont fait l'objet d'un dépôt de plainte pénale, la Municipalité est tenue pour l'heure de ne pas s'exprimer davantage sur cette affaire.

Contact :

M. Gérald Cretegny, Syndic : 079 692 35 76